

RENTES COLLECTIVES

Choisir
un régime
parfaitement
adapté
à votre
entreprise



AGA
ASSURANCES
COLLECTIVES

CABINET EN ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

RÉGIME DE
RENTES COLLECTIVES

Les **travailleurs**
d'aujourd'hui
ne peuvent plus
compter uniquement
sur l'État pour assurer
leur **sécurité financière**
à la retraite.

Pourquoi ne pas leur
démontrer que leur
avenir financier vous
tient à cœur?

Démarquez-vous en
leur offrant un régime
de **rentes collectives!**



VOTRE ACCÈS AUX MEILLEURS PRODUITS SUR LE MARCHÉ

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE (REER) COLLECTIF

Les employés bénéficient de tous les avantages d'un REER individuel tout en profitant de frais d'administration et de gestion de placement avantageux, résultant du pouvoir de négociation collectif.

Le prélèvement à la source des cotisations et leur versement à une institution financière unique sont avantageux pour les participants et peu complexes; le régime est idéal pour l'employeur qui n'y contribue pas.

RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Ce régime constitue la plus récente évolution dans le domaine de l'épargne-retraite. C'est un régime simple et à participation volontaire, offrant un nombre limité de choix de placements.

Toutefois, en vertu de la législation québécoise, les employeurs sont tenus de l'offrir à leurs employés s'ils ne bénéficient pas déjà d'un autre véhicule d'épargne retraite.

Le RVER est offert à compter du 1^{er} juillet 2014, mais sa mise en place est obligatoire pour certains employeurs à compter du 1^{er} janvier 2017.



RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES (RPDB)

L'employeur redistribue une partie de ses profits en cotisant au compte de ses employés. Les cotisations de l'employeur peuvent être exprimées selon diverses formules et ne sont pas sujettes aux charges sociales (RRQ, RQAP).

Ce régime est souvent offert en combinaison avec le REER collectif auquel sont versées les cotisations des participants.

RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉTERMINÉE, TRADITIONNEL OU SIMPLIFIÉ

Les cotisations salariales et patronales sont versées à ce régime, qui offre par ailleurs une grande variété de choix de placements. Il est enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et garantit les protections prévues à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

La version simplifiée de ce régime (le RRS) est reconnue pour sa grande simplicité et sa facilité d'administration. C'est donc le régime idéal pour l'employeur qui compte s'engager à cotiser à un régime d'épargne retraite.

RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)

Le RRI est un régime de retraite à prestations déterminées qui vise un seul participant. Dans certaines circonstances, il peut permettre de verser des cotisations supérieures à celles qui seraient versées à un REER et même prévoir des prestations pour service passé.

À ce titre, il vise principalement le gestionnaire propriétaire ou le membre de la haute direction d'une entreprise.



FAITES UN CHOIX DE RÉGIME ÉCLAIRÉ

AGA ASSURANCES COLLECTIVES

vous accompagne dans la conception et la mise en œuvre d'un régime de rentes collectives efficace et parfaitement adapté à votre philosophie d'entreprise, un régime qui :

- Respecte vos objectifs d'affaires.
- Maximise le rendement de vos placements tout en minimisant le risque.
- Vous fait profiter au maximum des avantages fiscaux.
- Se conforme aux exigences légales.
- Offre un soutien technique impeccable aux participants.

CHOISISSEZ UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Une fois votre régime choisi, nous pourrions faire un appel d'offres pour vous aider à choisir l'institution financière qui propose les services financiers les mieux adaptés à vos besoins et l'assistance aux participants la plus efficace.

Pour faciliter ces appels d'offres, nous maintenons une base de données des principaux fournisseurs de services financiers ayant trait aux régimes de rentes, tant sur les données factuelles (rendement des fonds offerts et frais de gestion des placements) que sur la qualité et l'étendue des services de formation pour les participants, le contenu des sites Internet interactifs et l'évolution des équipes de spécialistes à votre service.

LA DIFFÉRENCE EN ASSURANCES COLLECTIVES

Chef de file au Québec dans l'élaboration et l'administration de régimes d'assurances collectives sur mesure, **AGA ASSURANCES COLLECTIVES** cherche sans cesse à joindre l'innovation à ses services de façon à toujours mieux répondre aux besoins de ses clients.

Avec ses bureaux à Québec et à Montréal et un réseau de distribution à travers le Québec, **AGA ASSURANCES COLLECTIVES** se fait présente et facilement accessible pour sa clientèle.

Entreprise à l'échelle humaine, **AGA ASSURANCES COLLECTIVES** offre à ses clients et à ses assurés tous les services des grandes sociétés. Voilà la différence **AGA**.

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 2200
Westmount (Québec) H3Z 3C1

Édifice Delta 1
2875, boulevard Laurier, bureau 700
Québec (Québec) G1V 2M2

514 935-5444 | 418 683-8823 | 1 800 363-6217

www.gfaga.com



AGA
ASSURANCES
COLLECTIVES

CABINET EN ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES